



# UNFPA PRESS BRIEFING

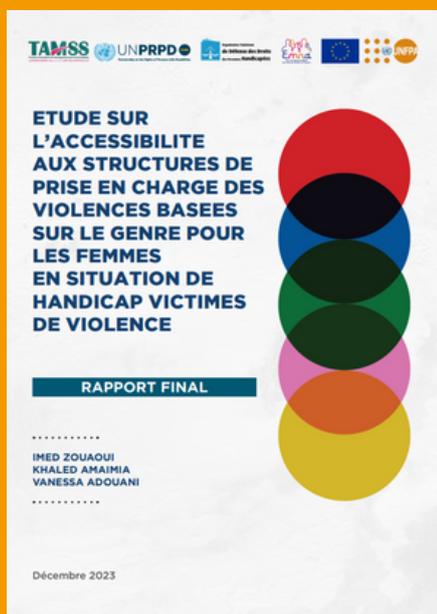
## ZOOM SUR LES DONNÉES

Janvier - Mars 2025

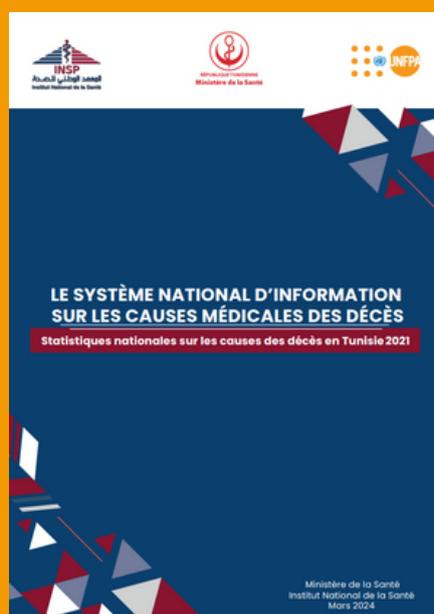
“

*Ce bulletin trimestriel présente une sélection des études et recherches menées par l'UNFPA-Fonds des Nations Unies pour la Population, offrant une synthèse des données clés, des analyses approfondies et des recommandations clés. Il a pour objectif de fournir une meilleure compréhension des enjeux prioritaires sur lesquels l'UNFPA intervient, notamment la santé sexuelle et reproductive, les droits des jeunes, la violence basée sur le genre et la dynamique de la population*

## En vedette



Pages 02-03



Pages 04-05



Pages 06-07

## L'ACCESSIBILITÉ AUX STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE POUR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP VICTIMES DE VIOLENCE



Une étude qualitative qui a eu pour objectif d'évaluer l'adéquation des services d'accompagnement des femmes victimes de violences, notamment celles en situation de handicap. Elle a permis d'identifier les écarts et dysfonctionnements au sein de ces services. Sur la base de ces constats, des recommandations ont été formulées, incluant des solutions techniques, organisationnelles et de sensibilisation.

Cette étude a été menée par l'ONFP-Office National de la Famille et de la Population avec l'appui de l'UNFPA -Fonds des Nations Unies pour la Population, l'association Tamss, et l'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées, dans le cadre du programme "Emna : Pour une réponse intégrée aux violences fondées sur le genre" financé par l'Union Européenne, ainsi que du projet « Pour un meilleur accès des personnes handicapées aux services et aux droits en Tunisie » financé par l'UNPRPD - Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées.

### Résultats

L'étude a audité 8 structures réparties sur six localités : Tunis, Kairouan, Gafsa, Sfax, Zarzis et Mahdia.

#### 1. Premiers constats sur la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violence

- Selon les directrices et coordinateurs (ices) en moyenne entre 50 et 120 femmes victimes de violence par an, parmi lesquelles de **2 à 20** sont en situation de handicap.
- Parmi un échantillon de 20 personnes en situation de handicap accompagnées, 80% présentent un handicap auditif, 70% un handicap mental et intellectuel, 50% un handicap moteur et visuel, et 20% un autisme.
- Aucune des **8** structures n'emploie des personnes en situation de handicap, et cela malgré une moyenne de 2 à 16 employés. Parmi les répondants, **95%** ont cité que le principal défi ou difficulté lors de l'embauche et de l'intégration d'un employé en situation de handicap réside dans le fait que le lieu de travail n'est pas adapté pour les recevoir.
- Seulement **30%** des professionnels ont été formés sur l'accès des personnes en situation de handicap aux droits et aux services
- **75%** des répondants(es) déclarent offrir des soutiens psychologiques adaptés, ce qui peut s'expliquer par la présence majoritaire de professionnels qualifiés, notamment des psychologues, au sein des structures. Ces derniers ne sont cependant pas toujours formés sur la prise en charge spécifique des personnes en situation de handicap.
- L'accessibilité est perçue comme la principale difficulté par 100% des directrices interrogées. Pour **75%**, le manque de ressources et de services spécifiques est un obstacle, tandis que **50%** soulignent l'absence de coordination entre les structures.
- Seulement **25%** des structures sociales et spécialisées, qui interviennent généralement en première ligne auprès de ce public vulnérable, déclarent collaborer régulièrement avec l'Unité Régionale de Réhabilitation.



## Résultats

### 2. Premiers constats sur l'audit d'accessibilité

- Tous les trottoirs étudiés (**100%**) présentent des obstacles, principalement au milieu, tels que des poubelles, des plots ou des bancs
- Seulement **37%** des structures possèdent une signalétique à l'entrée du bâtiment pour des raisons de sécurité.
- **50%** des structures ont un escalier à l'entrée sans rampe, rendant l'accès difficile voire impossible pour les personnes à mobilité réduite.
- Seulement **50%** des structures ont un éclairage suffisant, ce qui peut être particulièrement perturbant pour les personnes malvoyantes, celles ayant un handicap mental ou celles ayant une déficience auditive et lisant sur les lèvres.
- Seulement **12,5%** des structures disposent de toilettes accessibles.
- Seulement **50%** des structures ont des bureaux accessibles
- Uniquement **1%** des structures utilisent des pictogrammes pour améliorer la communication et l'orientation des personnes en situation de handicap.

## Recommandations

- Veiller à l'utilisation régulière et systématique des mécanismes pour collecter des données et des statistiques spécifiques sur les femmes en situation de handicap victimes de violence.
- Renforcer la visibilité des femmes en situation de handicap victimes de violence dans les campagnes de plaidoyer
- Mobiliser les associations œuvrant dans le domaine du handicap pour plaider en faveur de modifications législatives en faveur des femmes handicapées victimes de violences.
- Renforcer les partenariats avec les organisations de femmes handicapées pour soutenir les campagnes de plaidoyer et représenter leurs intérêts.
- Veiller à l'accessibilité des spots diffusés à grande échelle sur les chaînes et radios nationales

## LE SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION SUR LES CAUSES MÉDICALES DE DÉCÈS - Statistiques nationales sur les causes des décès en Tunisie 2021



Le présent travail constitue le 8ème rapport des statistiques nationales sur les causes de décès. Il présente l'évolution des indicateurs de performance du Système d'Information sur les Causes de Décès (SICD) et expose les principaux résultats concernant les causes de décès en Tunisie pour l'année 2021, avec une comparaison par rapport à 2020. Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un projet de collaboration entre l'Institut National de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population, visant à renforcer les indicateurs du SICD.

### Résultats

#### 1. Evolution des indicateurs de performance du Système d'Information sur les Causes de Décès (SICD)

En 2021, les performances du Système d'Information sur les Causes de Décès (SICD) ont connu des améliorations notables. Le taux de couverture des décès est passé de 61,2 % en 2020 à 71,0 % en 2021, ce qui témoigne d'une augmentation significative du nombre de décès enregistrés dans le système. Par ailleurs, l'indice d'utilisabilité, qui évalue la facilité d'utilisation du système, a progressé de 46,1 % (niveau moyen) en 2020 à 60,6 % (niveau élevé) en 2021, représentant une amélioration de 31,5 %.

Cependant, plusieurs insuffisances demeurent et nécessitent des efforts accrus de collaboration pour garantir la collecte de données fiables en vue de soutenir la prise de décisions. Les principales lacunes identifiées comprennent :

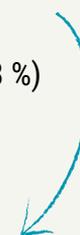
- La persistance d'un nombre significatif de certificats médicaux de décès « problématiques » collectés par l'INSP.
- Des problèmes liés à la qualité de la certification des causes de décès, en raison d'un manque de sensibilisation et de formation appropriée.
- La déclaration de certains décès sans certificat médical par l'« Omda ».
- La gestion des décès médicolegaux, pour lesquels seuls des rapports confidentiels sont rédigés par les médecins légistes, ce qui entraîne une sous-estimation des décès dus à des causes externes.
- L'absence de certification électronique des décès, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à l'amélioration du système.

#### 2. Principales causes de décès selon le sexe

**COVID-19** : Hommes : 9 610 décès (30,1 %) // Femmes : 7 793 décès (30,9 %)

**Maladies cérébrovasculaires** : Hommes : 2 524 décès (7,9 %) // Femmes : 2 472 décès (9,8 %)

**Diabète** : Hommes : 2 254 décès (8,7 %) // Femmes : 2 192 décès (7,0 %)



## LE SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION SUR LES CAUSES MÉDICALES DE DÉCÈS - Statistiques nationales sur les causes des décès en Tunisie 2021



### Chez la population masculine :

- **Cancers de la trachée**, des bronches et du poumon : 1 698 décès (5,3 %), 5<sup>e</sup> cause
- **Cancer de la prostate** : 581 décès (1,8 %)
- **Accidents de la route** : 410 décès (1,3 %), 12<sup>e</sup> cause

### Chez la population féminine :

- **Cancer du sein** : 653 décès (2,6 %), 5<sup>e</sup> cause (contre la 7<sup>e</sup> place en 2020)
- **Maladie d'Alzheimer** et autres démences : 552 décès (2,2 %)
- **Cancer de l'estomac** : occupait la 16<sup>e</sup> position.

### 3. Principales causes de décès selon l'âge

#### Causes des décès survenus avant l'âge de 5 ans

- Sur 60 902 décès, **1 900** concernaient des nourrissons et **122** des enfants de 1 à 4 ans.
- Les causes principales de décès sont la **prématurité** et le faible poids à la naissance, suivis des **anomalies cardiaques congénitales** et des **asphyxies** à la naissance.

#### Causes des décès survenus entre l'âge de 5 et 14 ans

- **245** décès ont été enregistrés chez les enfants de 5 à 14 ans.
- Les **leucémies** sont la première cause de décès (10,2 %), suivies par les **troubles endocriniens** (8,6 %), la **COVID-19** (6,1 %), et les **accidents de la route** (4,5 %).

#### Causes des décès chez les 15 ans et plus

- **15-44 ans** : La COVID-19 (30,9 %) était la première cause, suivie des accidents de la route (6,0 %) et du diabète sucré (3,8 %).
- **15-29 ans** : Parmi 767 décès, la COVID-19 a causé 19 %, suivie des accidents de la route (9,9 %) et de l'exposition au feu (2,2 %).
- **45-64 ans** : La COVID-19 (38,4 %) dominait, suivie des cancers des bronches/poumon (7,0 %) et du diabète sucré (6,9 %).
- **65-74 ans** : La COVID-19 (38,6 %) était principale, suivie du diabète (10 %) et des maladies cérébrovasculaires (8,1 %).
- **75 ans et plus** : La COVID-19 représentait 25 %, suivie des maladies cérébrovasculaires (11,7 %) et du diabète (8,8 %).

## LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE FACILITÉES PAR LA TECHNOLOGIE EN TUNISIE :Prévalence, types et impact sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes



Une étude qualitative et quantitative qui a eu pour objectif de déterminer les formes et les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalents à l'égard des femmes en Tunisie et évaluer leur impact sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes. Elle a été menée par Resolve Consulting dans le cadre d'un partenariat entre l'UNFPA- Fonds des Nations Unies pour la Population et le Ministère de la Santé Publique : Hôpital Mongi Slim .

L'enquête a ciblé un échantillon représentatif de la population féminine en Tunisie, composée de 12,27 millions d'habitants en 2023, dont 50 % de femmes. Parmi les 12 361 femmes contactées, 1 518 ont répondu, mais 777 réponses étaient incomplètes. Le taux d'achèvement est de 52 % et le taux de réponse de 6 %, avec un échantillon final de 741 participantes représentatives de la population féminine tunisienne.

En parallèle, deux focus groupes ont été organisés, sous la direction de l'UNFPA Tunisie et en collaboration avec le Laboratoire de Recherche « Santé de la mère et de l'enfant » de l'Hôpital Mongi Slim, pour compléter l'analyse qualitative.

## Résultats

- **60 %** des femmes interrogées déclarent avoir été victimes d'au moins un type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie (VBGFT).
- Le harcèlement sexuel en ligne représente la forme la plus fréquente de VBGFT, avec **31 %**, suivi par le harcèlement en ligne (24 %), la cyber-surveillance et les poursuites (24 %), et le piratage (23 %).
- Les victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie se répartissent comme suit : **68 %** des universitaires, **57 %** des personnes ayant un diplôme secondaire, et **42 %** des analphabètes et titulaires du primaire.
- L'**âge** ne joue pas un rôle dans l'augmentation du risque d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie.
- **Lien entre âge et exposition** : Certaines participantes ont été étonnées de constater que l'âge ne semblait pas influencer le risque d'être victime. Elles supposaient que les jeunes femmes, en raison de leur usage plus fréquent d'Internet, seraient plus exposées.
- **Impact de la fréquence d'utilisation** : Les discussions ont mis en avant que la fréquence d'utilisation d'Internet joue un rôle plus important que l'âge dans l'exposition à la VBGFT, un constat en accord avec les résultats de l'enquête.
- Violence basée sur le genre facilitée par la technologie **sans connexion directe** : Les participantes ont souligné que l'on peut être victime de VBGFT sans être connectée. Exemple : Inès, 35 ans, a été victime d'usurpation d'identité et de menaces sans utiliser Internet.
- **Identification des auteurs** : L'anonymat et l'usage de faux profils compliquent le repérage des auteurs et les poursuites.

**LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE FACILITÉES PAR LA TECHNOLOGIE EN TUNISIE :Prévalence, types et impact sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes**



## Résultats

- **Efficacité des algorithmes** : Les systèmes de détection des plateformes rencontrent des difficultés à identifier et supprimer certains contenus de cyberharcèlement.
- **Freins au signalement** : La peur du blâme et la normalisation de la violence dissuadent de nombreuses victimes de signaler les violences.
- **Facteurs socioculturels** : Les normes sociales influencent la volonté des victimes, notamment des jeunes filles, à dénoncer les violences basées sur le genre facilitées par la technologie.

## Recommandations

- **Renforcer le cadre juridique et institutionnel** : Assurer l'application des lois existantes, combler les lacunes juridiques et intégrer la VBGFT dans les stratégies de prévention.
- **Protéger et accompagner les victimes** : Développer des services de soutien psychologique, faciliter l'accès aux ressources et lever les freins au signalement.
- **Améliorer la réponse et la détection** : appuyer les systèmes de détection des contenus abusifs, et renforcer les mesures de suivi des agresseurs, en accordant une attention particulière aux plateformes les plus concernées, telles que Facebook
- **Engager les acteurs du numérique** : Impliquer l'industrie technologique pour améliorer la protection en ligne et renforcer l'identification des agresseurs.
- **Prévenir et sensibiliser** : Promouvoir un usage sécurisé d'Internet, équilibrer les messages entre risques et opportunités, et cibler aussi bien les victimes potentielles que les auteurs.
- **Réduire les obstacles au signalement** : Sensibiliser sur les normes patriarcales qui dissuadent les victimes de porter plainte.
- **Impliquer l'industrie technologique** : Encourager les plateformes à renforcer leurs politiques et outils de protection contre la violence en ligne.
- **Surveiller les plateformes les plus concernées** : Prendre en compte la prédominance de Facebook en Tunisie dans les cas de violence en ligne et y adapter les mesures de prévention.

## United Nations Population Fund Tunisia

 [tunisia.office@unfpa.org](mailto:tunisia.office@unfpa.org)

 54, avenue Tahar Ben Achour Mutuelleville,  
Tunis 1082 Tunisie

 (216) 71 282 383 - ( 216) 71 282 384

 (216) 71 282 386

 [www.tunisia.unfpa.org](http://www.tunisia.unfpa.org)

